



Contrat en cas de divorce entre marocaine et français

Par **lailto**, le **02/05/2011** à **20:37**

Bonjour,

je suis une femme marocaine qui est mariée avec un français, ce dernier me demande de signer un contrat ou il va mentionné en cas de demande de divorce ou bien en cas de probleme entre nous deux je dois rentrer au maroc obligatoirement et laisser tombé tt mes droit(pension et autre), svp je vous demande de m'aider à me dire ce que je doit faire et merci bcp

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **00:45**

Ce papier n'a aucune valeur

Par **lailto**, le **03/05/2011** à **00:55**

merci bcp mimi493 pour votre reponse ca me soulage mais meme c si signé chez le notaire ce papier n'a pas de valeur ?

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **01:02**

Oui d'ailleurs aucun notaire français ne devrait accepter de valider un tel document
Concernant le mariage, seul le contrat de mariage a une valeur sur les conséquences de la dissolution du mariage.

Par **lailto**, le **03/05/2011** à **01:07**

il m'as menacé d'annuler tout mes papiers moi je veins d'avoir le visa pour le joindre mais il arrete pas de me menacer de tt annuler

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **14:07**

Si vous le quittez, oui, il peut ne pas venir pour le renouvellement de votre carte de séjour temporaire, et donc vous n'aurez plus le droit de séjourner en France
Mais vu comment ça tourne, vous auriez surement intérêt à partir avant que ça ne dégénère (et la prochaine fois, épousez un homme que vous connaissez)

Par **lailto**, le **03/05/2011** à **14:10**

oui vous avez certainement raison je vous merci en sais rencontré sur net avant de nous marier ici au maroc un an de connaissance comeme mais bon il m'a vraiment surpris je l'aime mais lui il n'arret pas de douter tt le temp vu aussi que les gens qui l'entoure il le charge contre moi

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **17:44**

Donc vous n'avez jamais vécu avec lui avant de vous marier, et en un an, sans cohabitation, on ne connaît pas une personne, surtout quand on ne vit pas dans le même pays.
Malheureusement, que ce soit vrai ou nonn, il y aura forcément l'impression d'un mariage à but migratoire d'un côté, et de l'autre, un homme qui a cru se payer une femme docile.

Que voulez-vous ? Rester en France ou repartir au Maroc ?
Travaillez-vous ?

Par **lailto**, le **03/05/2011** à **21:28**

moi je veux etre avec lui sois ici au maroc ou allieurs ce n'est pas important pour moi je l'aime vraiment, avant de le connaitre je travaillais mais apres norte union j'ai quittai mon job, je sais pas koi faire pour qu'il me croit je pense que le temps va effacé ce doute de son coeur j'espere, je suis musulima et vivre ensemble sous le meme dans la meme maison c interdit,

comment je peux le convaincre que je l'aime pour la vie ? j'ai tjr etais là pour lui dans la tristesse et la joie personne personne ne lui avait porté de l'aime et le soutien moral que moi je me suis habituée à lui j' imagine pas la vie sans lui

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **22:16**

Manifestement, ce n'est pas son cas, à vous de voir si vous voulez vous faire traiter comme un animal de compagnie ou pas. Ce n'est pas du ressort du droit.

Par **lailto**, le **03/05/2011** à **22:27**

moi comme je voie qu'il est jaloux c à dire il me voit pas comme un animal comeme!!!